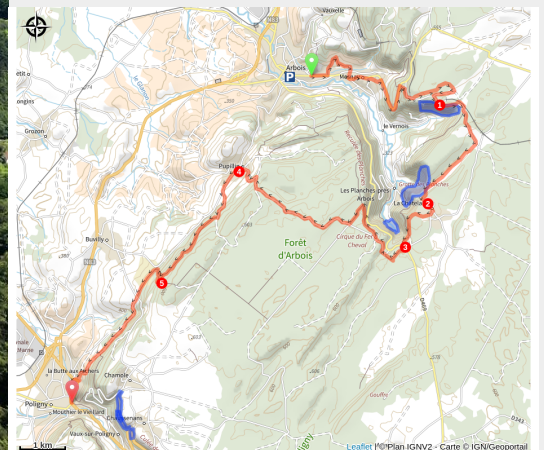


Échappée Jurassienne VTT - Étape 5 : Arbois - Poligny

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins



Vue de la ville de Poligny depuis la Croix du Dan (Jura Tourisme)



Au départ d'Arbois et de son célèbre vignoble, cette étape dévoile les superbes panoramas de la Roche du Feu, de la Châtelaine et du Fer à Cheval. Après la traversée enchantée de la forêt d'Arbois, le chemin mène à Pupillin, haut lieu des vins jurassiens, avant de rejoindre Poligny, capitale du Comté, où la Maison du Comté révèle toute la richesse de ce joyau régional.

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 6 h

Longueur : 25.7 km

Dénivelé positif : 752 m

Difficulté : Facile

Type : Itinérance

Thèmes : Faune et flore, Histoire et patrimoine, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Arbois

Arrivée : Poligny

Balisage : ► Grande itinérance à VTT

Communes : 1. Arbois

2. Mesnay

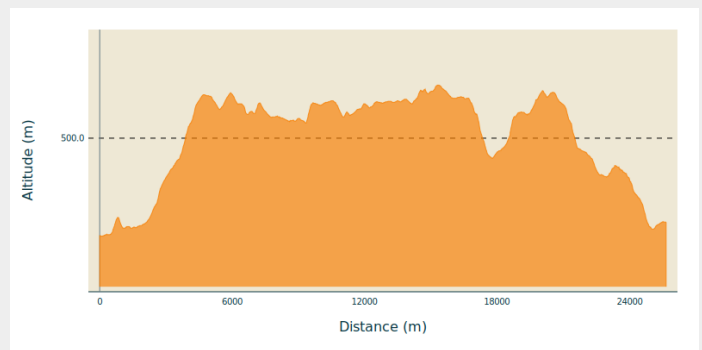
3. La Châtelaine

4. Pupillin

5. Buvilly

6. Poligny

Profil altimétrique

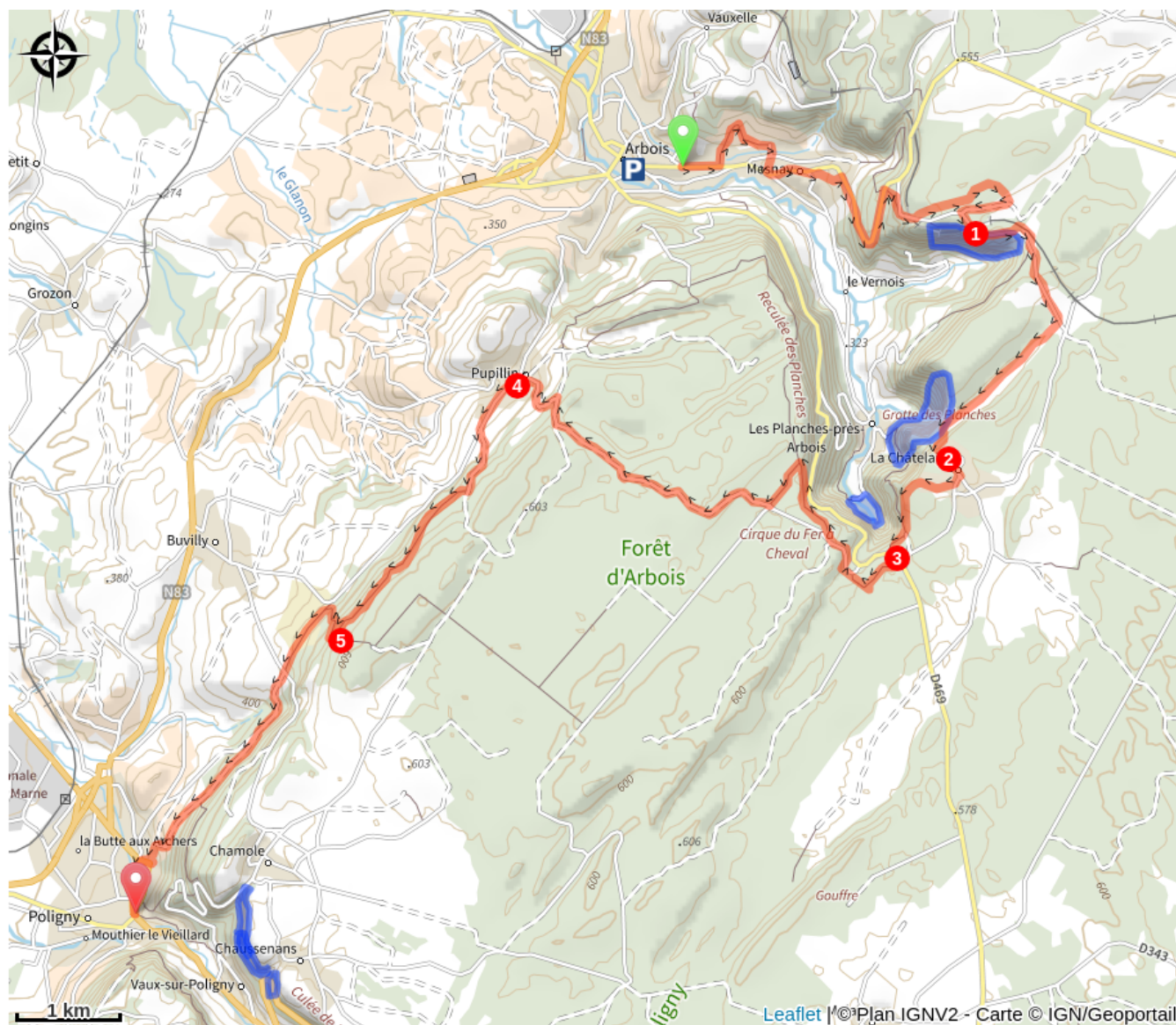


Altitude min 306 m Altitude max 605 m

Quitter Arbois par la D 107 en direction de Mesnay. À hauteur de la piscine, tourner à gauche pour gravir un chemin dans le vignoble, avant de redescendre vers Mesnay. À l'église, reprendre la D 107 et poursuivre sur un peu plus de deux kilomètres en montée, en veillant à emprunter deux raccourcis à droite de la route. Au poteau « **Champs Paillard** », bifurquer à droite et suivre le sentier balisé jusqu'au belvédère de la Roche du Feu.

1. Depuis la Roche du Feu, continuer par la route forestière jusqu'à la « **Combe Saugin** » (poteau), puis emprunter un chemin à droite menant en contrebas du belvédère de la Châtelaine. Monter ensuite vers le village du même nom.
2. Traverser La Châtelaine et tourner à droite rue Les Mondenons et rejoindre un sentier technique passant près d'un superbe point de vue (non sécurisé). Poursuivre jusqu'à la D 469 en contrebas du belvédère du Fer à Cheval.
3. Traverser prudemment la D 469 et continuer en face en suivant attentivement le balisage. Un passage technique précède une route forestière à suivre 400 m environ. Bifurquer ensuite à droite sur un agréable sentier, puis, au poteau « **Forêt d'Arbois** », tourner à gauche pour rejoindre un large chemin. Le suivre longuement jusqu'au poteau « **Chemin du Facteur** », où débute la descente vers Pupillin.
4. Traverser le village de Pupillin. Au niveau du belvédère du vignoble, emprunter à gauche un chemin grimpant d'abord en forêt. Au poteau « **Les 7 Sergents** », bifurquer sur un sentier menant vers un carrefour, au poteau « **Le Coulou** ».
5. Descendre ensuite un chemin pierreux et raviné, puis tourner à gauche pour poursuivre par un chemin majoritairement descendant jusqu'à Poligny.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaillon, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, rejoindre Arbois en voiture par la D1083 en direction de Besançon, sortir en direction d'Arbois D469E1

Parking conseillé

Parking du Champs de Mars à Arbois

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU FEU

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Feu sur la commune de Mesnay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPHN Cascade des Tufts des Planches-près-Arbois

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR4300004 - Cascade des Tufts des Planches-près-Arbois

Espèces concernées :

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation de l'habitat naturel des communautés des sources et suintements carbonatés, habitat européen Natura 2000 d'intérêt prioritaire 7220-1, il est instauré une zone de protection d'habitat naturel.

Le périmètre de la zone de protection, comprenant la cascade elle-même et les milieux aquatiques et terrestres associés proches, représente 5 hectares sur la commune des Planches-près-Arbois.

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pénétration des personnes et animaux domestiques dans le cours d'eau, y compris dans le bassin devant la Cascade des Tufts et dans les bassins tufeux présents en amont et à l'aval de la Cascade. Cette interdiction vaut pour toutes les prises de vues et de photographies
- Le prélèvement et la dégradation de tout élément tufeux
- Les chiens non tenus en laisse
- L'utilisation du feu

- La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur
- Les activités de bivouac et camping
- L'installation de tout équipement et les activités favorisant la fixation du public : buvette, restauration légère...
- Les manifestations publiques (rassemblement ou évènement ponctuel, de nature sportive, culturelle ou festive, à but lucratif ou non), quelles qu'elles soient et quelle que soit leur organisation.

Merci de respecter cet habitat sensible.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme & Attractivité

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

